

plan bilatéral que multilatéral. La Direction est également chargée d'étudier les aspects des relations commerciales canadiennes qui influent sur les intérêts commerciaux des pays en voie de développement, et elle assure la liaison avec la Société pour l'expansion des exportations et le Centre de recherches pour le développement international. Elle envoie des représentants aux consultations interministérielles sur les questions d'aide et sur des aspects du commerce relatif aux pays en voie de développement. Elle participe au recrutement des membres des délégations canadiennes aux conférences internationales sur l'aide au développement, comme les réunions du Comité consultatif du Plan de Colombo, la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et les banques régionales de développement dont le Canada fait partie.

A l'exception de l'aide extérieure bilatérale et multilatérale au développement, ainsi que des questions d'énergie, de transports et de communications, la *Direction de la politique commerciale* s'occupe en général des problèmes internationaux de politique économique, commerciale ou financière, y compris les relations bilatérales du Canada avec les autres pays en ces domaines, et la participation du Canada aux organismes internationaux et aux ententes multilatérales touchant toutes ces questions.

La *Direction des transports, des communications et de l'énergie* s'occupe en premier lieu des aspects des problèmes de transports, de communications et d'énergie qui touchent les affaires extérieures, notamment les questions à caractère bilatéral et multilatéral concernant l'énergie nucléaire, les accords bilatéraux de l'aviation civile, les questions relatives à INTELSAT et à divers autres aspects des communications, l'exportation de matériaux stratégiques, les relations multilatérales avec d'autres pays en ce qui a trait à l'énergie, et la représentation du Canada au sein d'organismes internationaux s'occupant de questions d'énergie, comme l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Groupe de coordination de l'énergie. La Direction est également chargée de l'Agence internationale de l'énergie atomique dont le rôle de garant a été rehaussé par l'entrée en vigueur du Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

La *Direction des relations scientifiques et des problèmes environnementaux* a été créée en 1970 en raison de l'importance croissante que revêtent la science, la technologie et les problèmes environnementaux dans les relations internationales. Cette direction permet au Ministère d'assumer de nouvelles responsabilités et a groupé dans un seul service des activités jusque-là dispersées. La Direction